



Communiqué

La Trésorerie Générale du Royaume assure un service de permanence au niveau des services relevant de son réseau durant les weekends et jours fériés pour le versement des contributions au fonds spécial numéro 126

La Trésorerie Générale Royaume porte à la connaissance des contributeurs intéressés par le versement des contributions au fonds spécial numéro 126, destiné à la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc, que les guichets relevant du réseau de ses postes comptables seront ouverts durant les week-ends et jours fériés, de 8h30 du matin à 15h30 de l'après-midi.

Il est également possible d'effectuer les versements de ces contributions 24h/24, à travers le site Web de la TGR : www.tgr.gov.ma.